

**JJ INVEST**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 4 Chemin du Cloteau - SAINT-SYLVAIN D'ANJOU**  
**49480 VERRIERES EN ANJOU**  
**En cours d'immatriculation au RCS d'ANGERS**

Les soussignés :

**Monsieur Jean LEVRAULT** demeurant 9 rue de la Cave Grolleau - 49400 DISTRE,

**Monsieur Joe-Justin DUBLÉ époux RENAUBABIN** demeurant 4 Chemin du Cloteau - SAINT-SYLVAIN D'ANJOU - 49480 VERRIERES EN ANJOU,

agissant en qualité de seuls associés de la Société à responsabilité limitée JJ INVEST au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 4 Chemin du Cloteau - SAINT-SYLVAIN D'ANJOU - 49480 VERRIERES EN ANJOU, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 22 novembre 2023,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers cogérants de la Société.

**NOMINATION DES PREMIERS COGÉRANTS**

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de cogérants de la Société, pour une durée illimitée à compter de ce jour :

**Monsieur Jean, James, Gilles, Florent LEVRAULT,**  
Né le 6 septembre 1986 à ANGERS (49),  
De nationalité française,  
Demeurant 9 rue de la Cave Grolleau - 49400 DISTRE,

et

**Monsieur Joe-Justin, Jocelyn, Yvan DUBLÉ époux RENAUBABIN,**  
Né le 21 mars 1990 à ANGERS (49),  
De nationalité française,  
Demeurant 4 Chemin du Cloteau - SAINT-SYLVAIN D'ANJOU - 49480 VERRIERES EN ANJOU.

Monsieur Jean LEVRAULT et Monsieur Joe-Justin DUBLÉ époux RENAUBABIN disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, il est convenu que les actes suivants devront obligatoirement être autorisés au préalable par une décision ordinaire des associés ou être signés par tous les gérants sous réserve qu'ils soient tous associés :

- prendre ou céder toute participation dans toute société, personne morale, entreprise ou groupement quelconque, par quelque moyen que ce soit, ou modifier la participation de la société dans une filiale,
- adhérer à un groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la Société ;
- acquérir, vendre, apporter ou échanger tout actif immobilier ou fonds de commerce,
- prendre ou mettre en location-gérance tout fonds de commerce,
- créer ou supprimer des succursales, agences ou établissements de la société,
- conclure, modifier, renouveler et résilier tous baux ou locations,
- conclure tous contrats de crédit-bail immobilier,
- vendre ou échanger tous biens meubles et immeubles appartenant à la société pour un montant excédant une somme supérieure à 2 000 euros HT,
- procéder à un investissement d'un montant supérieur à 2 000 euros HT,
- contracter des emprunts pour le compte de la société, y compris les découverts normaux en banque, pour un montant excédant une somme supérieure à 2 000 euros HT,
- donner au nom de la société toutes cautions, avals, garanties, hypothèques ou nantissements,
- recruter ou licencier tout salarié.


Monsieur Jean LEVRAULT et Monsieur Joe-Justin DUBLÉ époux RENAU-BABIN acceptent les fonctions de cogérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, n'être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Leur rémunération sera fixée ultérieurement, le cas échéant.

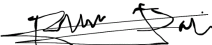
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à VERRIERES EN ANJOU,  
Le 22 novembre 2023.

**Monsieur Jean LEVRAULT**  
Bon pour acceptation des fonctions  
de cogérant

DocuSigned by:  
  
607E11FB2CBC411...

**Monsieur Joe-Justin DUBLÉ**  
**époux RENAU-BABIN**  
Bon pour acceptation des fonctions  
de cogérant

DocuSigned by:  
  
50F9C599AD904A5...